



MAIRIE  
DE  
**BRISCOUS**

64 240

**Arrêté portant réglementation sur la circulation et interdiction de  
stationner au droit du chantier sur la RD 21 route d'Hasparren à BRISCOUS  
N° A052-2023**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'en raison de raccordement d'un riverain à la fibre optique situé sur la RD21 au n°692 route d'Hasparren en agglomération, la société ERT Technologies représentée par Mr Armand MAYALA KIMBEMBE, demande de régler la circulation par alternat manuel sur la RD21 route d'Hasparren et d'interdire les stationnements au droit du chantier.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La circulation sur la RD 21 route d'Hasparren en agglomération sera réglementée par alternat manuel mardi 04 juillet 2023 jusqu'au lundi 10 juillet 2023 inclus afin de permettre le raccordement à la fibre optique pour un riverain domicilié au 692 route d'Hasparren.

**Article 2** : L'entreprise ERT Technologies représentée par Mr Armand MAYALA KIMBEMBE, téléopérateur, 6 rue Albert Einstein 77420 CHAMPS SUR MARNE, effectuant les travaux sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président du Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques
- la société ERT Technologies de Champs-sur-Marne
- le service déchets et service transports scolaires de la CAPB
- le responsable des services techniques de la commune de Briscous
- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Hasparren

BRISCOUS le 12 juin 2023

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, par suppléance

Patrick ELIZAGOYEN



Téléphone : 05.59.31.70.90      Télécopie : 05.59.31.77.07

Courriel : [mairie@briscous.fr](mailto:mairie@briscous.fr)

Site : <http://www.briscous.fr> ou <http://www.beskoitze.fr>